Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900955-20261109-2026_78_06-DE

Date de la convocation : 4 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Le 9 novembre de l'an deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Kersaint-Plabennec, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Patrice BOUCHER, maire.

Présents : M. BOUCHER Patrice, Mmes HELIES Karine, MM. COLLIN Anthony, L'HENAFF Ronan, Mmes BAINIER Nathalie, AVILA Cathy, MM. DOS SANTOS Dominique, LE CHUITON Jean-Noël, Mmes LE JEUNE Martine, MAGUEREZ Corinne, TRIPIER Delphine, MM. TREGUER Jean-François, GALLOU David, LAIZET Yann, Mme LOYER Sonia et M. ABASQ Kévin.

Absents excusés : Mme GUIANVARC'H Nathalie, Mme PETTON Laëtitia *(donne procuration à Mme LE JEUNE Martine*), M. DIVERRES Patrice *(donne procuration à M. BOUCHER Patrice*).

Monsieur Ronan L'HENAFF sort de la salle et ne prend pas part aux débats et au vote.

Secrétaire de séance : M. LE CHUITON Jean-Noël

2026-78-06 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABINET DENTAIRE, DE LOGEMENTS A L'ETAGE ET VOIRIE DE DESSERTE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition le 28 mars 2025 des parcelles cadastrées ZO n°165 et 220, 16 et 18 route de Saint-Divy, aux consorts Le Gall dans le but de réaliser ensuite une opération communale globale sur le terrain. La maison plus récente a ensuite est vendue le 2 octobre 2025. Le projet initial d'aménagement de la commune était de créer à l'entrée de la parcelle un petit collectif avec deux ou trois locaux professionnels en rez-de-chaussée et logements à l'étage, puis dans le fond de la parcelle, la construction d'une résidence, de six à huit logements de plain-pied, pour des personnes de plus de 60 ans.

Début 2026, un professionnel dentaire s'est rapproché de la commune afin de s'installer sur le territoire. Après plusieurs échanges, une proposition de construction de locaux pour son activité route de Saint-Divy lui a été faite.

La commune a alors lancé une consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un cabinet dentaire, de logements à l'étage et voirie de desserte. Elle s'est faite assistée de Finistère Ingénierie Assistance (FIA) qui a rédigé le dossier de consultation.
22 candidatures ont été déposées en réponse à cette consultation. Après étude et analyse, 4 candidats ont été auditionnés par la commission « Marché Adapté » qui propose alors de de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par ARKO Architecte comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement pour un montant 84 500 € HT soit 101 400 € TTC soit un taux global de rémunération de 10.63% du coût prévisionnel de travaux.

Vu l'avis favorable de la commission « Marché adapté »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un cabinet dentaire, de logements à l'étage et voirie de desserte au groupement représenté par ARKO ARCHITECTE pour un montant de 84 500 € HT soit 101 400 € TTC soit un taux global de rémunération de 10.63% du coût prévisionnel de travaux
- AUTORISE le maire à signer l'acte de vente et toutes autres pièces nécessaires à cet effet.

Pour copie conforme au registre,
Kersaint Plabennec, le 9 novembre 2026

Le Maire, Patrice BOUCHER

Le secrétaire de séance, Jean-Noël LE CHUITON

MAIRIE KERSAINT-PLABENNEC (FINISTÈRE)

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte 35000 RENNES ou par Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission à la Préfecture de Quimper.